



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Service Aménagement et Développement Durables
Affaire suivie par : Julien BONDUE
Tél : 05 53 45 56 68
Courriel : julien.bondue@dordogne.gouv.fr

CARTE COMMUNALE DE BANEUIL

Demande de dérogation aux dispositions de l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme

Par courrier du 26 juillet 2022, la CC Bastides Dordogne Périgord demande à bénéficier de la dérogation aux dispositions de l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme en vue de la réalisation du parc photovoltaïque de l'entreprise POLYREY implantée sur la commune de BANEUIL.

Il est demandé à ce que la bande inconstructible mesurée depuis l'axe de la RD 660 soit ramenée de 75 m à 50 m.

Lors de sa séance en date du 22 septembre 2022, la CDNPS a décidé d'ajourner son vote, estimant nécessaires la production d'éléments complémentaires

Après étude du dossier complémentaire transmis le 24 octobre 2022 par la collectivité, et du plan transmis par le 13 décembre 2022, la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne émet un **AVIS FAVORABLE** sur la demande de dérogation d'abaissement de la marge de recul le long de la RD660 de 75 à 50 m mesurés depuis l'axe de la chaussée.

Fait à Périgueux, le 20 décembre 2022

**Le Chargé de Mission
Urbanisme/Aménagement**

Signé

Julien BONDUE

Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative
24024 Périgueux cedex
Adresse physique : DDT de la Dordogne – 16, rue du 26ème RI – PÉRIGUEUX
Tél : 05 53 45 56 00 – Fax : 05 53 45 56 50 – Mél : ddt@dordogne.gouv.fr



web